

sés à s'enquérir au sujet de toute opération, chaque fois qu'ils le jugeraient nécessaire, et les constatations faites au cours de ces enquêtes portées à la connaissance de la Chambre.

M. l'Orateur nous a informés hier que la circonscription de London se trouve sans représentant. Tout homme connaissant quelle est l'honnêteté, la sincérité, l'intégrité de l'honorable M. Hyman, se dira bien qu'il n'était pas dans sa nature de suivre une autre ligne de conduite que celle qu'il a suivie, et qu'il se serait cru déshonoré aux yeux de ses amis en agissant autrement. Sa démission lui fait le plus grand honneur, car la Chambre voudra bien observer que rien ne l'obligeait pour le moment à prendre cette attitude. Si l'on avait contesté la validité de l'élection, on aurait été obligé tout d'abord de prouver que le candidat, ou ses agents, s'étaient rendus coupables d'actes de corruption. On n'en a rien fait. On n'a entendu qu'une des parties, mais il n'a pas été établi que le candidat ou ses agents aient eu recours à des manœuvres illégales. Je dis donc que l'honorable M. Hyman, en suivant la ligne de conduite que nous savons, s'est fait honneur et a prouvé que la réputation dont il a toujours joui, au sein du parti libéral, du moins, était bien fondée.

Je ne veux pas terminer mon discours sans féliciter le Premier Ministre à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de sa naissance, survenu récemment. Voilà trente-trois ans qu'il occupe un siège dans cette enceinte, constamment sous le regard du public, et jusqu'ici rien n'est venu ternir la réputation sans tache dont ses amis s'enorgueillissent à juste titre. Le Premier Ministre ne s'est pas fait honneur seulement à lui-même, mais au Canada tout entier ; et mon désir, qui est celui de tous les membres de la droite, du moins, c'est qu'il reste encore de longues années au milieu de nous, afin de mener à bonne fin l'exécution du programme de réforme qu'il a si heureusement et magnifiquement appliqué ces dix années dernières. Si cela se produit, comme j'en suis persuadé, nous le verrons ajouter à l'histoire du Canada sa page la plus brillante.

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence en réponse au discours du trône.

M. J. DEMERS (Saint-Jean-et-Iberville). (Texte) : Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine crainte et une très grande émotion que je me lève pour appuyer l'adresse en réponse au discours du trône. Quand le très vénéré et très respecté chef du Gouvernement me demanda d'entreprendre cette tâche, je peux dire que mon premier mouvement m'eût porté à décliner cet honneur ; mais j'ai considéré, plus tard, que c'était un compliment à l'adresse du beau et important comté qui m'a fait l'honneur de me choisir comme son représentant, et j'ai com-

pris qu'il était de mon devoir d'accepter l'offre, qui m'était faite, quelles que fussent les difficultés de la position et quelles que fussent mon incompétence et mon inexpérience. Je compte, monsieur l'Orateur, sur l'indulgence que cette Chambre a toujours eue pour les débutants, surtout, si je lui apprends que c'était la première fois, hier, que j'assistais aux délibérations de cette Chambre.

Je voudrais être l'orateur que nous venons d'entendre et d'applaudir, et qui, dans un langage châtié et éloquent, a su si bien apprécier et analyser le discours du trône. Je le félicite d'avoir accompli son devoir d'une façon aussi remarquable, et il ne me reste plus en réalité qu'à l'approuver en tout et partout.

Le discours du trône traite de questions nombreuses et très importantes ; toutes démontrent la grande prospérité du pays. Il nous apprend que la représentation dans la Chambre des communes devra être augmentée pour les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. L'acte de l'Amérique britannique du Nord fixe à 65 le nombre des députés de la province de Québec, et ce chiffre sert de base au nombre de députés que devront avoir les autres provinces, d'après leur population comparée à celle de Québec, sauf pour l'Alberta et la Saskatchewan, pour lesquelles il existe des dispositions spéciales jusqu'à la fin du présent Parlement. Grâce à l'ère de progrès et de prospérité que notre pays traverse actuellement, notre population s'est accrue considérablement, surtout dans les provinces de l'Ouest, à tel point que le dernier recensement quinquennal de l'Alberta et de la Saskatchewan démontre que ces provinces n'ont plus la représentation qu'elles doivent avoir et que nous devons donner effet aux dispositions de la constitution de ces provinces relatives à la représentation.

Quant à la loi électorale, dont parle le discours du trône, tous, tant que nous sommes, monsieur l'Orateur, nous voudrions voir les élections faites aussi honnêtement qu'il est possible ; nous voudrions voir l'opinion publique se traduire librement et sainement ; mais je crois que le mal est moins dans l'insuffisance de la loi actuelle que dans la désobéissance à cette loi et dans l'inobservance de ses dispositions. En effet, la loi actuelle est très sévère. Aurais-je besoin, pour le prouver, de citer un autre exemple que la clause qui pourvoit à l'annulation d'une élection, pour quelques actes isolés de corruption ou quelques manœuvres frauduleuses, faites hors la connaissance du candidat et sans son consentement et qui n'ont pu en aucune manière influencer le résultat final de l'élection ? J'admets, monsieur l'Orateur, que la loi actuelle n'est pas parfaite et qu'elle devra être rendue plus efficace par les modifications que le Gouvernement y apportera. Peut-être sera-t-il op-